



Conseil communal du 28/01/2026

Réponse à l'interpellation n°31 :

« L'absence de durabilité du financement régional des équipes mobiles d'accompagnement des personnes sans-abri et ses conséquences locales; interpellation introduite par Mme MHADI Malika, Conseillère communale » (ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation qui a le mérite de l'honnêteté intellectuelle et qui remet surtout l'église au milieu du village.

A Saint-Josse, avec le service de prévention, nous assurons au quotidien la coordination de l'action de terrain en lien étroit avec les éducateurs de rue et un réseau étendu d'associations, tant communales que régionales ou actives au-delà du territoire communal.

Je ne reviendrai pas sur le travail effectué au niveau de la rue Gillon, le propos ayant largement été évoqué lors du précédent conseil.

J'évoquerai aujourd'hui un autre aspect du travail de prévention. Les éducateurs de rue sont présents chaque jour dans l'espace public. Ils mènent un travail actif de repérage, tiennent un cadastre de terrain des personnes qui dorment dehors et, lors de chaque ronde, maintiennent le lien, proposent une réorientation vers les services existants et évaluent les situations à risque. En cas de danger ou de dégradation de l'état de santé, ils alertent immédiatement les services compétents, afin que les équipes spécialisées puissent poursuivre leurs interventions et assurer un accompagnement médico-psycho-social de qualité.

Parallèlement, au niveau de la Commune, nous travaillons en continu avec les associations partenaires. Toutefois, nombre d'entre elles sont aujourd'hui fortement fragilisées par les difficultés de financement au niveau régional. Plusieurs structures ont vu leurs équipes réduites, leurs contrats de travail mis à mal ou leurs capacités d'intervention limitées, ce qui affecte directement la continuité et la qualité de l'accompagnement sur le terrain. La presse a largement relayé ces informations au cours des dernières semaines.

Néanmoins à l'échelle qui est la nôtre, nous continuons à agir avec les moyens dont nous disposons, en sachant qu'il n'existe aucune solution clé sur porte face à des situations aussi complexes. Notre priorité reste de maintenir le lien, d'éviter les ruptures et de rester présents. Lorsque les personnes le souhaitent, nous tentons de trouver des places en abris de nuit et, lorsque la situation l'exige, nous n'hésitons pas à mobiliser les services médicaux.

Ce travail de proximité permet de contenir, autant que possible, les situations de crise. Il ne peut cependant compenser durablement les manques structurels liés au désengagement régional, qui fragilisent l'ensemble de la chaîne d'accompagnement des personnes sans-abri.

Aujourd'hui, les communes prennent les responsabilités qui sont les leurs avec les moyens qui sont les leurs et je vous remercie à ce titre d'avoir rappelé que la question de la compétence et du financement sont des enjeux centraux pour mener des politiques qui prennent soin des plus vulnérables.

Reporter la charge sur les communes et dédouaner les principaux responsables ne constituera jamais une solution humaine et efficace.